

BUAIS ET SON HISTOIRE



LE MONUMENT AUX MORTS



La guerre 14/18 a endeuillé beaucoup de familles dans les communes, et en signe de reconnaissance et de respect pour toutes ces victimes, les municipalités font ériger des monuments sous diverses architectures, mais tous avec les noms des victimes. L'emplacement du lieu est généralement débattu en réunion du conseil municipal, généralement l'endroit retenu dénote de la couleur politique de la municipalité du moment, la gauche choisira sur une place ou dans l'espace de la mairie ou des écoles par contre la droite choisira plutôt dans le cimetière ou dans l'espace de l'église.

De 1920 à 1930 ces 35 000 monuments qui seront érigés en France. Dès 1919 l'état français par la loi du 25 octobre 1919, attribue à chaque commune qui en fera la demande une subvention variant de 4 à 25 % de

la valeur globale du monument et de sa mise en place, le reste de la somme restera à la charge des communes et des souscriptions qui pourront être faites. (WEB)

.....

Le 10 mars 1920 par un courrier adressé à la sous-préfecture, la mairie de Buais se propose d'élever un monument à la mémoire de ses enfants morts pour la France. Ce monument sera érigé sur un terrain communal, à la place du jardin loué à l'administration des postes en bordure de la route de St-Hilaire à Domfront, ou se situait jadis la chapelle Ste-Anne, à proximité d'un bâtiment abritant le bureau de poste et la mairie, ce bâtiment qui jadis avait servi également d'école des garçons.

Après avoir consulté plusieurs entrepreneurs pour la fourniture de granit pour le monument, ce fut la maison Philippe, frères qui fut retenus.

Le 15 août 1920 un descriptif et estimatif pour l'érection d'un monument aux morts pour la commune de Buais fut établi par les établissements Philippe frères, exploitant de carrières de granit à Louvigné-du-Desert. Le monument proposé était en granit bleu de Louvigné-du-Desert ; taillé à la boucharde exempte de taches de rouille ou autres défauts, composé de 2 marches, 1 socle, 1 piédestal, une pyramide et 4 bornes le tout d'un volume de 3 mètres cube livrés à domicile pour une somme de 3000 francs. Viendra s'ajouter pour l'encaissement de l'emplacement du monument ,16 mètres cube de pierre, 4 mètres cube de sable et 2 journées d'homme pour un montant de 368 francs. L'acceptation du devis par la commune sera actée le 23 août 1920. Le monument terminé aura une hauteur totale de 4 m70. Ces pierres seront livrées par les établissements Philippe le 31 janvier 1921. Une première facture d'un montant de 4000 francs sera réglée par Mr Dupont, maire de la commune à la maison Philippe, restera un reliquat de 1500 francs dû au granitier.

Il sera gravé sur le piédestal « Buais à ses enfants morts pour la France, et sur la pyramide « PRO-PATRIA » lettres gravées et dorées. Pour une somme de 1500 francs.

Il sera également proposé à la commune par la préfecture de la Manche, 4 obus pour servir à la fixation de la clôture autour du monument, cette proposition ne sera pas retenue.

Par contre le devant de l'espace dédié au monument, sera clos côté de la route par 4 mètres de grille et un petit portillon muni d'une clé. Cet ensemble a été acheté par la commune de Buais le 9 avril 1921 à la maison Camille Bareth, grossiste, située à Paris, pour une somme de 590 francs et expédié via la gare de St-Hilaire, l'espace sera végétalisé.

Pour le financement du monument, l'état propose une subvention suivant les revenus de la commune. Une souscription sera également ouverte auprès des habitants, le montant récolté s'élèvera à 3028,95 francs.

Dans les registres des réunions du Conseil municipal de Buais du 23 août 1920 il sera fait état de l'érection d'un futur monument aux morts, mais aucune autre décision sur l'avancement des travaux ni du cout total des travaux, aucune date ne figure sur la fin des travaux ni d'une éventuelle inauguration.

Le début du projet sera fait sous la mandature d'Henri Trouvé, maire de Buais, élu en février 1916, en remplacement de Hyacinthe Dupont, décédé, pendant son mandat, réélu en 1916 il sera de démissionnaire pour cause de maladie, René Dupont sera élu en septembre en 1921.

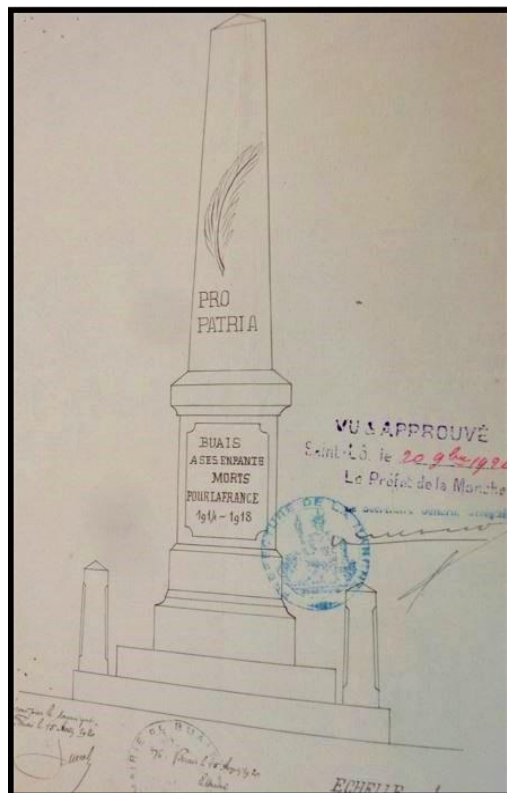
Par décision voté par le Conseil municipal de Buais, le 3 avril 1921, il sera attribué aux familles ayant perdus un fils ou un mari lors de la guerre 14/18, une concession perpétuelle de deux mètres carrés pour y enterrer la sépulture particulière des dites victimes à l'exclusion de toutes autres personnes. Le nombre de corps dont le retour est attendu, s'élève à dix, les emplacements des dites concessions seront sur le bord ouest de l'allée du cimetière allant du nord au sud.

« Maurice se souvient que lorsqu'il est allé à l'école à partir de 1946, au 11 novembre les élèves se rendaient en rang au monument aux morts et chantaient la Marseillaise, Jean Quéllec, instituteur des grands, ouvrait la marche, la cérémonie terminée les anciens combattants se rendaient en cortège suivit des enfants, à la messe. Pour les anciens combattants après la messe, un repas se tenait chez Angèle ».

Dans la séance du conseil municipal, du 25 mars 1967, il est décidé la création d'un parking autour du monument aux morts. Il sera procédé à l'abattage des arbres existants et un nouvel entourage sera réalisé, la disparition de cet endroit abordé provoqua quelques mécontentements de

certaines habitants, surtout à cause du magnifique magnolia qui ornait cet endroit.

Le vendredi 11 novembre 2022 à 11h, comme à chaque année le Conseil municipal et le maire Éric Courteille, ainsi de quelques anciens combattants ayant fait la guerre d'Algérie, parés de leurs médailles ainsi que du porte-drapeaux, après la levée des couleurs assurée par Claude Junca, une gerbe de fleur fut déposée au pied du monument, se joignant à ce geste une ressortissante Ukrainienne réfugiée avec sa famille à Sainte-Anne, elle déposa également une fleur au pied du monument, s'ensuivit la lecture par le maire d'une lettre de l'état, la marseillaise fut chantée et ensuite 2 dames Ukrainienne entonnaient l'hymne de leur pays sous la bannière du drapeau français et Ukrainien. Etaient présents quelques Buaisiens et autres personnes. Tout ce petit monde se réunir autour du verre de l'amitié.



Sources d'informations : provenant d'un dossier déposé aux archives nationales de St-Lo,

Des registres des délibérations du Conseil municipal de Buais.

De la presse Ouest-Eclair et le Glaneur.

Image du monument : carte postale provenant d'une collection privée.

Schéma du monument provenant du dossier déposé aux AD de St-Lo.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 12 novembre 2022.

Archives du moulin de Buais.

